

Dénomination

COMMUNE DE PORTES EN VALDAINE

**DELIBERATION n° 08-2023
DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

M14

Nombre de membres en exercice : 10
Nombre de membres présents : 09
Nombre de suffrages exprimés : 10 (1 pouvoir)
Votes : 10 Pour : 09 Abstention : 01

Date de la convocation : 30 mars 2023

Séance du : 06 avril 2023

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Jean-Bernard CHARPENEL, délibérant sur le compte administratif de la commune de la commune de l'exercice 2022, dressé par M. CHARPENEL JB., Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés de la commune 2021		206 157,86 €
Opérations de l'exercice 2022	274 424,27 €	359 341,40 €
Totaux	274 424,27 €	565 499,26 €
Résultat de l'exercice 2022		84 917,13 €
Résultat de clôture		291 074,99 €

	INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
	43 377,79 €	
	47 874,26 €	153 286,31 €
	91 252,05 €	153 286,31 €
		105 412,05 €
		62 034,26 €

	ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
		162 780,07 €
	322 298,53 €	512 627,71 €
	322 298,53 €	675 407,78 €
		190 329,18 €
		353 109,25 €

Besoin de financement	
Excédent de financement	
Restes à réaliser	172 400,00 €
Besoin de financement	
Excédent de financement des restes à réaliser	
Besoin total de financement	-110 365,74 €
Excédent total de financement	
	110 365,74 €
	180 709,25 €

2) Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

110 365,74 € au compte 1068 investissement

180 709,25 € au compte 002 Excédent de l'exercice reporté

3) Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

4) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

5) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations : Tous les membres en exercice sauf Mr VERNERET Jacques pouvoir donné à Mme RENARD Brigitte
Secrétaire de séance : Mme RENARD Brigitte

Pour expédition conforme, le Maire, Jean-Bernard CHARPENEL



Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 026-212602510-20230406-08_2023-DE

